



Communiqué de presse

Comité de protection du voisinage : Bon voisin, Bon œil

Saint-Albert, 20 juillet 2011 - La Municipalité de St-Albert est fière d'annoncer que le comité de protection du voisinage, nouvellement formé en 2011, prend son envol!

Le comité comprend des citoyens habitants pratiquement dans tous les secteurs de la Municipalité et moi-même, Alain St-Pierre, en suis le coordonnateur. Depuis sa mise en place en avril dernier, trois dossiers ont été transmis à la Sûreté du Québec par le comité et des avertissements ont été émis à ces trois contrevenants. Tout ceci ne pourrait être rendu possible sans la précieuse collaboration des citoyens Albertois, de nos parrains de la Sûreté du Québec, les agents Éric Pedneault et Daniel Rivard ainsi que du sergent Gaétan Bédard et du capitaine Luc Marineau. D'ailleurs, il nous fait plaisir de vous présenter notre nouveau parrain, l'agent Yannick Connolly, qui succède à l'agent Éric Pedneault.

Bon nombre de citoyens Albertois croient de plus en plus au rôle de ce comité. D'ailleurs, plusieurs s'affichent en apposant l'autocollant « Bon voisin, bon œil » sur leur vitrine de maison. Cet autocollant, disponible au bureau municipal, se veut une marque de solidarité des citoyens de St-Albert qui désirent faire de leur localité un endroit sécuritaire et respectueux! Dès l'automne prochain, des affiches grand format seront implantées à l'entrée du village et dans certains autres secteurs de la Municipalité pour rappeler aux gens que St-Albert prend à cœur la sécurité de ses citoyens.

Le mandat du comité de protection du voisinage « Bon voisin, bon œil » est d'échanger et de se doter de moyens pour dénoncer les actions illégales et les prévenir. Les citoyens impliqués ne jouent pas à la police! Au contraire, leur rôle est d'appuyer et d'aider les policiers dans leurs démarches pour démasquer les malfaiteurs en développant un esprit de coopération. L'objectif est de mieux combattre la criminalité locale et le vol par effraction.

Par conséquent, les citoyens Albertois, tout comme les membres du comité, font de la prévention. Lorsqu'ils sont témoins de situations suspectes, ils avisent la Municipalité de ces faits. Leurs propos sont alors entendus, en toute confidentialité, et ensuite un suivi de la situation leur est fait par le comité. Suite à cette plainte, un dossier est ouvert au bureau municipal, et selon les faits, le tout est transmis à la Sûreté du Québec.

Bref, l'instauration de ce comité à St-Albert, encouragée par les élus municipaux et secondée par les citoyens, se veut une démarche afin de sécuriser et rassurer les citoyens. Le souhait des Albertois et de nos partenaires de la Sûreté du Québec est que ce projet continue de faire boule de neige dans les autres municipalités environnantes. Personne ne désire se dire : « On aurait dû... » lorsqu'il est trop tard ! Il revient à tous et chacun de se responsabiliser puisque la sécurité, c'est l'affaire de tous!



Alain St-Pierre,
maire et coordonnateur du comité de voisinage